

# Convention Collective

La nouvelle convention collective et les nouvelles classifications entreront en vigueur le 1er janvier. Ne vous inquiétez pas, celles-ci n'auront aucun effet négatif sur votre situation :

- VOTRE RÉMUNÉRATION NE BAISSERA PAS.
- LA PRIME D'ANCIENNETÉ EST MAINTENUE POUR LES NON-CADRES.
- LES CADRES CONSERVERONT LEUR STATUT.
- DES SALARIÉS NON-CADRES POURRONT OBTENIR LE STATUT CADRE SI LEUR EMPLOI EST CLASSIFIÉ COMME TEL.

## VOTRE NOUVELLE FICHE D'EMPLOI

En septembre ou en octobre, lorsque votre manager vous remettra votre fiche emploi avec votre classification, vous devrez au cours du mois qui suit :

- VÉRIFIER QUE CETTE FICHE COMPREND BIEN L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS QUE VOUS EXERCEZ DANS VOTRE POSTE, VOS RELATIONS DE TRAVAIL AINSI QUE LA NATURE ET LE PÉRIMÈTRE DE VOS RESPONSABILITÉS.
- DEMANDER DES EXPLICATIONS À VOTRE MANAGER.
- ALERTER VOTRE DÉLÉGUÉ FO SI VOUS CONSTATEZ UN OUBLI OU UNE INCOHÉRENCE SUR VOTRE FICHE.

Si vous souhaitez davantage d'explications, vous pouvez dès aujourd'hui contacter vos élus FO. Ceux-ci ont été spécialement formés sur les nouvelles classifications des emplois et pourront répondre à toutes vos questions.

Vous pouvez aussi participer aux formations organisées en présentiel ou en webinaire par FO Safran

Tout savoir sur la nouvelle convention collective de la Métallurgie



# Convention Collective



## COMMUNIQUÉ A L'ATTENTION DES MANAGERS

La nouvelle convention collective et les nouvelles classifications entreront en vigueur le 1er janvier.

En tant que manager, vous devrez :

- AFFECTER LES MEMBRES DE VOS ÉQUIPES À UN EMPLOI.
- PRÉSENTER LEUR FICHE EMPLOI ET LA CLASSIFICATION RETENUE À CHACUN DE VOS ÉQUIPIERS.

Il s'agit d'un acte managérial important. Il est donc essentiel :

- QUE VOUS PRENIEZ LE TEMPS DE VOUS FORMER POUR ABORDER LA REMISE DES FICHES EN TOUTE SÉRÉNITÉ.
- DE VOUS FAIRE ACCOMPAGNER PAR LES RH EN CAS DE BESOIN.
- D'ALERER VOS DÉLÉGUÉS **FO** SI VOUS ESTIMEZ QU'IL MANQUE DES NIVEAUX D'EMPLOI POUR BIEN PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DES ACTIVITÉS DE VOTRE ÉQUIPE.
- DE PRÉVOIR DE RENCONTRER INDIVIDUELLEMENT CHACUN DE VOS ÉQUIPIERS POUR LUI REMETTRE SA FICHE EMPLOI & LA CLASSIFICATION.

## Quatre dates à retenir :

Mai 2023

Affectation des emplois à chacun des salariés par les managers

Juin 2023

Consolidation des affectations au niveau du Groupe Safran et création de nouvelles fiches emploi si besoin

Août - Septembre 2023

Formation des managers à la remise de la fiche emploi

Septembre- Octobre 2023

Remise des fiches emploi aux équipes

